



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres de commerce et d'industrie

Question écrite n° 60224

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la proposition du Conseil économique et social, page 45 de son avis « L'avenir des chambres de commerce et d'industrie », de rapprocher les chambres de commerce et d'industrie, les chambres des métiers et les chambres d'agriculture. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le rapport sur l'avenir des chambres de commerce et d'industrie (CCI), adopté par le Conseil économique et social le 4 avril 2001, constitue un document particulièrement dense. Le Conseil constate que si l'idée d'une représentation unique, dans une chambre unique, des différents secteurs de l'activité économique, représentants des secteurs de l'industrie, du commerce et des services, de l'artisanat, de l'agriculture et des professions libérales n'est actuellement pas à retenir, on peut cependant s'interroger sur la pertinence d'un tel regroupement à moyen-long terme. Après un examen de la question du rapprochement éventuel entre les CCI, les chambres de métiers et les chambres d'agriculture, le Conseil conclut que c'est dans la complémentarité facilitée par les échanges réguliers et les accords que doivent s'inscrire les actions des chambres de métiers et des CCI. Les ministres de tutelle ne peuvent qu'accueillir favorablement cette proposition du Conseil.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60224

Rubrique : Chambres consulaires

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 avril 2001, page 2353

Réponse publiée le : 16 juillet 2001, page 4123